AVIS DE MARCHÉ - SECTEURS SPÉCIAUX

I-ENTITE ADJUDICATRICE

Réseau Ferré de France
Direction des Grands Projets
Service d'Appui Montage & Gestion des Grands Projets
92 avenue de France
75 648 PARIS Cedex 13

II-OBJET DU MARCHÉ

Le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire du 14 octobre 2005 a acté de la réalisation d'un certain nombre de projets de développement ou de modernisation du réseau ferré national (RFN).
Parmi les projets devant être réalisés figuraient : la branche Est de la LGV Rhin-Rhône, la deuxième phase de la LGV Est Européenne, la LGV Sud-Europe Atlantique (SEA) entre Tours et Bordeaux, la LGV Bretagne-Pays-de-Loire, le Contournement de Nîmes et de Montpellier (CNM), le projet GSM-R, … Tous ces projets sont désormais en cours de réalisation, dont quatre en PPP (SEA, BPL, CNM et GSM-R).

A l'horizon 2020, de nouveaux projets sont d'ores et déjà identifiés (les Grands projets du Sud-ouest pour les liaisons Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Hendaye, ou la LGV Poitiers-Limoges).
D'autres projets de développement ou de modernisation du réseau ferré national sont émergents, qu'il s'agisse de projets de lignes nouvelles à grande vitesse, mais aussi de projets techniques ou technologiques, de gares, etc…

La mission consiste à assurer, pour la Direction générale de RFF, représentée par la Direction des Grands Projets (DGP), une mission de conseil stratégique et financier de RFF sur l'émergence et le montage de nouveaux projets d'investissement sur la période 2012-2020, au moyen d'une analyse préliminaire de ces projets.

La présente consultation a pour objet les prestations suivantes :

(1) l'analyse préliminaire, sous forme d'études de cas, de nouveaux projets d'investissement pouvant prendre l'une des formes possibles de PPP avec le secteur privé, de création de société commune entre RFF et un ou plusieurs acteurs privés ainsi que tout autre schéma innovant permettant l'optimisation de la stratégie industrielle et financière de RFF, en vue de la constitution d'un « portefeuille » (ou « vivier ») des projets sous forme de liste à entrées multiples (environ une trentaine de projets), et de l'établissement d'un diagnostic de faisabilité de chacun de ces projets au regard de schémas de partenariats avec le secteur privé ;

(2) une ou plusieurs démarches de sondages d'appétence du secteur privé à intervenir sur un certain nombre de projets, ainsi que, le cas échéant, les conditions et modalités de leur(s) intervention(s) (à titre estimatif, cette partie de mission devrait donner lieu à une soixantaine d'entrevues) ;

(3) l'accompagnement de RFF dans les relations avec les différentes entités publiques impliquées dans la mise en œuvre de ces projets, permettant de partager les conditions de mise en œuvre de ces projets et leurs éventuelles contraintes. Cette partie de mission intègre les réunions et la préparation des documents afférents ;

(4) une pré-modélisation (ou modélisation financière simplifiée) pour chacun de ces projets, sur la base d'éléments financiers, de volumes de trafic ou d'activité fournis par RFF, s'inscrivant dans

une démarche d'identification des schémas possibles de partenariat, ou, le cas échéant, de toute autre schéma innovant permettant l'optimisation de la stratégie industrielle et financière de RFF ;

(5) l'établissement de critères de priorisation, et des propositions ou recommandations de priorisation de ces projets sous la forme d'un calendrier d'actions pour la période 2012-2020 suivant plusieurs scenarios possibles d'investissement, ainsi que des propositions ou recommandations d'études approfondies sur certains projets, dans le cadre de leur priorisation, ou le cas échéant hors ce cadre lorsque des études complémentaires apparaissent nécessaires.

RFF se réserve la possibilité d'organiser une interface entre la présente mission et une mission de modélisation approfondie sur certains projets particuliers. Le titulaire de la présente mission devra en conséquence, si la prestation de modélisation est lancée par RFF, fournir les données d'entrée nécessaires au titulaire du contrat de prestation afférent.

La durée du marché est de 18 mois à compter de la date de notification du marché.

III) CONDITIONS DE PARTICIPATION / COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures pourront être présentées par une entreprise individuelle ou par un groupement d'entreprises. Après décision d'attribution du marché, le maître d'ouvrage pourra imposer la constitution d'un groupement solidaire.

En cas de groupement, les entreprises devront nommer un mandataire du groupement. Le mandataire sera nécessairement une entreprise possédant de sérieuses références en matières de prestations décrites au marché. Le mandataire sera chargé du pilotage et de la coordination de l'ensemble du marché.

III.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Le candidat, entreprise individuelle unique ou groupement d'entreprises, devra impérativement fournir un dossier de candidatures en 2 exemplaires, dont un reproductible, comportant les pièces mentionnées aux points III.1 à III.3 qui devront:

— être numérotées dans l'ordre ci-après et rassemblées sous forme d'un fascicule unique pour l'exemplaire non reproductible.
— ne comprendre ni publicité ni pièces anciennes ou périmées.

Les dossiers de candidatures devront être remis en français. En cas de remise en langue étrangère, le dossier devra être accompagné d'une traduction en français certifié conforme à l'original par un traducteur assermenté. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et du fait qu'il en disposera pour l'exécution de ce marché.

1. Une "lettre de candidature" originale (DC1 ou équivalent) indiquant l'intention de soumissionner du candidat pour l'ensemble du marché et portant habilitation expresse du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement, accompagnée de toute pièce de nature à prouver que les personnes ayant signé le DC1 (recto et verso) sont bien habilité à engager l'entreprise, au nom et pour le compte de laquelle elles ont signés ;

2. Une "déclaration du candidat" (DC2 ou équivalent) qui devra notamment attester que le candidat :
— ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent lorsqu'il n'est pas établi en France,
— ou que toute personne présente dans son établissement ayant agi sous son couvert, n'a pas fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judicaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1 à L.8221-3 et L; 8221-5, L.8251-1,L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre état de l'Union européenne,
— a satisfait à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales, ou peut produire s'il le souhaite, les certificats fiscaux et sociaux ou une copie de l'état annuel des certificats reçus délivrés par le trésorier payeur général compétent dont l'équivalent est l'imprimé "état annuel des certificats reçus" de référence NOTI2, ou règles d'effet équivalent lorsqu'il n'est pas établi en France,
— lorsqu'il emploie des salariés, que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1 et L.121-13 du code du travail ou règles d'effet équivalent en cas d'établissement hors de France.

Dans le cas où le candidat n'utilise pas les imprimés DC1 et DC2, il devra néanmoins se reporter à leurs rubriques afin d'apporter, à l'appui de son dossier de candidature, tous les renseignements que ces imprimés comportent.
Nota: les imprimés de référence DC1, DC2 et NOTI2 sont disponible à l'adresse internet suivante:
http://www.entreprises.minefi.gouv.fr

III.2) Capacité économique et financière
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

3. Le chiffre d'affaire du candidat (entreprise individuelle unique ou groupement d'entreprises) sur les 3 dernières années, avec les parts des chiffres d'affaires réalisés en France, dans l'Union européenne (y compris en France) et dans les pays non membres de l'Union européenne. Il sera présenté pour chacune de ces 3 années, le chiffre d'affaire global, les chiffres d'affaires correspondants aux prestations à réaliser ainsi que les effectifs moyens annuels avec leur répartition suivant les catégories professionnelles communément admises.

III.3) Capacité technique
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

4. Le candidat, entreprise individuelle ou groupement d'entreprises, devra avoir participé à des prestations similaires. Il exposera dans une note les références obtenues dont il peut faire état pour ces prestations similaires à la présente mission, et tous éléments de nature à attester de sa capacité à la mener à bien et, pour chacune de ces références, la nature et le montant des prestations et travaux réalisés, le lieu, la date de réalisation et le client. Il mentionnera tous éléments de nature à attester de sa bonne connaissance des problématiques globales du financement de projet, en particulier pour les grands projets d'infrastructure.

5. En cas de groupement d'entreprises, une note indiquant la répartition des prestations entre co-traitants. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces des paragraphes 2, 4, 5 doit être fourni par chacun de ces membres. Le cas échéant, cet ensemble de pièces doit couvrir les sous-traitants désignés participant effectivement à l'étude.

Le maître d'ouvrage se réserve la faculté de demander des compléments et/ou renseignements à tout

candidat dès lors que l'absence du/des document(s) et/ou renseignement(s) ne remet pas en cause la conformité de son dossier de candidature.

IV) CRITERES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les critères d'examen des candidatures sont les suivants :

— appréciation des capacités économique, technique et financière pour remplir les missions décrites dans le délai requis,

— appréciation des références présentées,

— appréciation des moyens matériels et humains des candidats. Il est précisé qu'un mandataire ne peut représenter plus d'un groupement et ne peut signer plus d'une offre. Il est interdit à une même entreprise de présenter, pour ce marché, plusieurs candidatures en agissant à la fois en candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements ou bien encore d'être membre de plusieurs groupements. Si le manque d'indépendance de l'un des candidats et/ou co-traitants par rapport à un intervenant à cette opération est avéré et que ce manque d'indépendance est de nature à remettre en cause le traitement égalitaire des candidats, le respect de la libre concurrence ou bien encore la bonne exécution du marché, le maître d'ouvrage pourra alors décider de ne pas retenir la candidature.

VI) DATE LIMITE DE RETRAIT DU DCE

Le dossier de consultation peut être demandé avant le **06 avril 2012 à 12h00** à l'adresse suivante : *youssef.sabri@rff.fr*

V.2) DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres feront l'objet d'une remise en une seule fois. Le dossier remis par les candidats comprenant le dossier de candidature et l'offre devront être produits avant la date limite de réception qui est fixée au **20 avril 2012 à 12 h 00**.

VII) PROCEDURE ET CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

- La procédure est une procédure négociée. Le maître d'ouvrage se réserve la faculté, après analyse, de négocier ou de faire préciser les offres avec un ou plusieurs soumissionnaires pressentis.
- Les critères de sélection des offres seront mentionnés dans le règlement de consultation figurant dans le dossier de consultation.

VII) AUTRES RENSEIGNEMENTS

<u>Les candidatures et les offres doivent être adressées simultanément, sous plis fermés, comportant dans un cadre la mention</u> :

"Attention: réponse à la consultation n° 12 DGP 01 - Mission de conseil stratégique et financier et analyse préliminaire de nouveaux projets d'investissement – Ne pas ouvrir ", à l'adresse suivante:

Réseau Ferré de France

Direction des Grands Projets

A l'attention de Mr. Gweltaz GUIAVARC'H

Service d'Appui Montage & Gestion des Grands Projets

92 avenue de France

75 648 PARIS Cedex 13

Les candidats restent entièrement responsables des moyens utilisés pour l'acheminement de leur candidature à l'adresse indiquée ci-avant. Elles devront être remises contre date certaines.

L'envoi de fichiers par messagerie électronique n'est pas autorisé.

Les 2 modes de transmission acceptés sont :
-la lettre adressée en recommandé avec accusé de réception,
- la remise par porteur contre récépissé. En cas de remise par porteur les candidats sont informés que les locaux de RFF sont ouverts du lundi au vendredi de 9:00 à 12:00 et de 14:00 à 17:00.

VI) PROCEDURES DE RECOURS

VI.1) **Instance chargée des procédures de recours**
Tribunal administratif de Paris
7 rue Jouy
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Téléphone: +33 144594400
Adresse internet: http://www.conseil-etat.fr/ta/paris/index_ta_co.shtml
Fax: +33 144594646

VI.2)**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**
Tribunal administratif de Paris
7 rue Jouy
75181 Paris Cedex 04
FRANCE
Téléphone: +33 144594400
Adresse internet: http://www.conseil-etat.fr/ta/paris/index_ta_co.shtml
Fax: +33 144594646